

## SURFACE A PARTIR DE LAQUELLE L'AUTORISATION D'EXPLOITER EST REQUISE

Surface Agricole Utile Moyenne Régionale : 36 ha		
Productions	coefficients surface pondérée	seuil de soumission
COP, légumes secs, prairies permanentes, cultures fourragères	0,4	90,00
Fleurs et plantes de plein air	49,1	0,70
Fleurs et plantes sous serres	77,1	0,50
Cultures fruitières	3,7	9,70
Légumes frais plein air, cultures maraichères	11,4	3,20
Légumes frais sous serres	34,1	1,10
Pépinières	8,6	4,20
Cultures légumières de plein champ (une récolte par an, y compris les asperges)	4,4	8,20
Plantes à fibre	1,1	32,7
Cultures industrielles	1,1	32,7
Plantes aromatiques et médicinales pour huiles essentielles (dont lavande et lavandin)	0,8	45,00
Parcours	0,1	360,00
Semences et plants	1,1	32,70
Vignes hors VDN	2,2	16,40
Vignes VDN	4,9	7,30

*Si une seule production, le seuil de soumission est celui indiqué dans ce tableau, soit la valeur de la SAU moyenne (36 ha) divisé par la valeur du coefficient de la culture (exemple vignes hors VDN 2,2, soit une valeur de 16,4 ha pondéré).*

*Si plusieurs productions le seuil de soumission doit se calculer en comparaison avec la SAU moyenne régionale, soit 36 ha.*

*Exemple pour 10 ha de vignes + 5 ha de céréales + 32 ha de prairies*

*Equivalence : 22 ha pondérés pour vignes (10 x 2,2) + 2 ha pondérés pour céréales (5 x 0,4) + 12,8 ha pondérés pour prairies (32 x 0,4), soit un total de 36 ha 80.*

*Ce montant est à comparer avec la SAU moyenne de 36ha ----> soumission au contrôle et nécessité de déposer une demande d'autorisation d'exploiter*